

LE CANADIEN

"Le Bien de Tous par l'Effort de Chacun." — "Le Canada pour les Canadiens, mais pas d'isolement."
POLITIQUE — LITTÉRATURE — NOUVELLES

Vol. II — No 48

Montreal, Dimanche, 26 Mars, 1905.

DEUX SOUS

COLLISION

RAMPEMENT ENTRE LES CONVOIS DE MONTREAL ET QUEBEC

DETAILS COMPLETS DE LA CATASTROPHE

Un terrible accident de chemin de fer a eu lieu hier soir sur la ligne du Québec.

La station de Louiseville, lors d'un convoi arrive avant l'autre, il se produisit une collision et les deux convois se heurtèrent sans avoir reçu l'ordre de la station.

Cette collision a été en partie respectée hier soir, mais soit par la débâcle de l'ingénieur du convoi de Montréal ou soit encore à la suite d'un mauvais ordre de l'agent de la station, il en est résulté.

UNE TERRIBLE COLLISION

entre les deux trains rapides de Montréal et Québec.

Le choc fut si violent qu'il y eut un commencement de panique parmi les passagers.

Les deux locomotives et leur tenders furent en partie démolis; et l'une des locomotives fut jetée en bas de la voie.

LA NOUVELLE A MONTREAL

Des les sept heures la nouvelle de ce terrible accident se répandit à Montréal comme une traînée de poudre et comme il y avait à bord un très grand nombre de citoyens de Montréal, parmi lesquels nous avons eu l'honneur de reconnaître les noms de M. Lévesque, M. Lévesque, M. Robillard, M. Létourneau, M. Joly, M. Beauchamp, M. Pelletier, M. Giroux et M. Archambault, les familles de ces derniers se rendirent promptement à la gare Viger dans le but d'obtenir des renseignements sur cet accident.

Comme c'est généralement l'habitude avec nos divers compagnies de chemins de fer, on garda le plus parfait mystère sur l'accident, et ce ne fut que vers minuit qu'on apprit les détails actuels, alors que le convoi de Québec arriva en gare après un retard d'environ cinq heures.

A leur arrivée les victimes furent entourées de leurs parents et amis qui les escortèrent à leurs résidences respectives où tous les soins possibles leur furent prodigués.

ENTREVUE AVEC DEUX DES PASSAGERS

Nous avons eu vers une heure, ce matin, une entrevue avec M. Lévesque, M. Lévesque, M. Robillard, M. Létourneau, M. Joly, M. Beauchamp, M. Pelletier, M. Giroux et M. Archambault, de la rue Berli.

L'échevin Lemay, qui a été légèrement blessé, corrobore en tous points les faits énoncés plus haut et ajoute qu'il avait appris que l'ingénieur d'un des convois avait été horriblement ébouillanté lors de l'explosion de la chaudière d'une des locomotives.

A l'hôpital Notre-Dame l'ingénieur Charles Lamiré, résidant à Hochelaga, a été transporté vers minuit souffrant de sérieuses contusions internes et d'une fracture de la jambe.

Son cas est bien sérieux et les chirurgiens ne peuvent encore se prononcer sur l'état actuel du blessé. Quant à l'autre ingénieur il a éprouvé de très sérieuses blessures internes et externes, et il s'est fait panser par son médecin de famille.

M. Archambault a reçu une légère blessure à la tête et s'est disloqué deux doigts. Il nous dit qu'une quarantaine de voyageurs ont été blessés.

M. Beauchamp et Giroux se sont blessés au visage et ont tous deux été envoyés à l'hôpital.

La voie n'a été complètement débarrassée que vers onze heures hier soir, alors que les convois réguliers ont pu reprendre leur service.

DIVISION SAINT-ANTOINE

En Cour Criminelle demain s'instaura le procès de George Bissonnette, qui est accusé de "Conspiration électorale" lors de la dernière élection fédérale dans la division Saint-Antoine.

Plusieurs témoins ont été assignés, et l'on peut s'attendre à un très intéressant procès.

Il est peu probable qu'un verdict soit rendu avant jeudi prochain.

La Cour Criminelle n'a pas siégé hier, car il n'y avait aucune cause de préte pour audition.

M. J. R. BOURDEAU, chapelier, 97, rue St-Laurent, vient de recevoir ses importations du printemps, en fait de chapeaux "Christy", "Barcolino", et le John B. Stenson Co. La qualité de ces chapeaux est belle et hors d'expression.

UN MANIAQUE

Mess. Gustave Dufort, W. U. Bovin, tous deux marchands de nouveautés de la rue Saint-Laurent, et Mess. Cuddy & Cie, marchands de papeterie de la même rue, ont fait arrêter hier avant-midi un jeune italien, nommé Rocco Corducci, chef de bandes qui l'accuse de passer devant la vitrine de leurs magasins, il se défend au moyen de ses grandes vitres, valant à \$150 chaque.

Celui de son arrestation le jeune délinquant, ou soin de jeter au loin le délinquant.

L'audition du procès a été comparée hier avant-midi devant le Recorder Weir qui a ajourné l'enquête jusqu'à mardi après-midi à deux heures, alors que quelques témoins occasionnels seront entendus.

F. GEO. LAMARCHE, Dentiste, transport ses bureaux au No 135, rue St-Denis. — Tél. Est 3394.

Tentative De Meurtre

SUR LA RUE STE-AGATHE

QUELLE ET COUP DE REVOLVER ENTRE ITALIENS

Peu s'en est fallu que nous ayons encore un nouveau meurtre à enregistrer ce matin à Montréal.

Au No 5 de la rue Ste-Agathe, habite depuis environ six mois un italien nommé Onofrio Ramaciocci.

Ce dernier habite le logement communément avec un autre italien nommé J. B. Petraco.

Dans la journée d'hier arrivait en cette ville la femme et les enfants d'Onofrio Ramaciocci.

Dans la soirée on tenta de célébrer cet événement par de joyeuses libations auxquelles on mélangea malheureusement un peu trop de poison.

Au cours de la soirée, il s'éleva une chicane entre Ramaciocci, Petraco et un autre italien nommé Domenico Cezari, qui eut pour résultat que Petraco reçut travers de la tête un formidable coup de bouteille, qui lui infligea une profonde blessure qui nécessita plus tard son transport à l'hôpital général, où les pansements d'usage furent faits par les chirurgiens.

Durant la nuit, Petraco parut avoir le dessous, et à un moment donné Ramaciocci enleva la bouteille que tenait à ce moment Petraco.

Ce dernier, indigné de cette insulte, saisit dans la poche de son pantalon, un revolver avec lequel il tira sur Cezari un coup à bout portant.

La balle a frappé Cezari en ligne directe avec le sein droit et a complètement perforé et brûlé ses habits, causant en même temps une blessure à travers les chairs d'une dimension d'environ un cent.

La balle a traversé le corps de Cezari et c'est presque un miracle que la mort n'est pas été instantanée, tant le coup a été tiré avec violence. Petraco, quoique grandement effrayé à la vue de ses blessures, s'est fait panser à l'hôpital.

ARRESTATION DE PETRACO
Après une lutte assez mouvementée, entre les italiens et la police appelée en toute hâte sur les lieux du drame, les constables Veina et Beauchamp du poste No 4 aidé du constable spécial Bajot, ont capturé Petraco qui est maintenant logé dans les cellules du poste attendant sa comparution devant le magistrat en Cour de Police.

HOTEL ARBOUR

117, 119, 121 rue St-Laurent
Agent canadien pour la célèbre bière (lager) allemande importée "Coburger", en fute et en bouteilles.

LA TEMPERATURE

Temps doux et généralement beau aujourd'hui.

FUITE DE GAZ

Une fuite de gaz s'est déclarée hier au coin des rues Craig et Bleury et un ouvrier, nommé Edward Stewart, a été asphyxié. Il a fallu le transporter à l'hôpital général pour pansement.

"Le CANARD"

Nous conseillons à nos lecteurs d'acheter ce journal comique de huit pages, qui se vend un sou dans tous les dépôts. Ils y trouveront d'amusantes histoires et des caricatures très originales.

SYLVAIN A MONTREAL

M. Sylvain de la Comédie Française se fera entendre la semaine prochaine, chez MM. Sauvageau & Baudry, seuls agents au Canada du phonographe PATHE, 1424 rue Ste-Catherine.

ANIMAUX DE RACES

On a vendu hier par encan public un grand nombre d'animaux de races provenant de la célèbre ferme "Rapid's Farm", sur le chemin de La-Grande.

Les animaux appartenait à la succession W. W. Ogilvie.

Il y avait un grand nombre d'acquéreurs venant de diverses parties de la province.

Les prix réalisés ont été de \$130 à \$325 pour chaque animal.

QUERY FRERES,

Photographes, No 1854 Ste-Catherine, Tél. Bell Est 2041.

NOUVELLE INDUSTRIE

La "Gall Petroleum & Chemical Co." Limited, de cette ville se propose d'ériger, sous le nom de Mont-Tremblant, dans le comté de Labelle, une superbe et vaste industrie qui aura pour but d'extraire, de bois certaines matières que l'on transformera en alcool.

M. A. D. Gall, le président de la compagnie, dit que cette nouvelle industrie sera établie d'ici à deux mois et que le coût de son érection coûtera au moins \$100,000.

On disait hier en rapport avec cette cause qu'un autre policier très en vue serait peut-être impliqué, mais dans les cercles de la police on ne paraît pas ajouter foi à cette nouvelle accusation.

Le capitaine Loye disait hier qu'il ne craignait pas l'issue du procès, car il n'a rien fait d'irrégulier et est certain d'être réinstallé dans ses fonctions.

MARI BRUTAL

IL VEUT DEPECER ET POIGNARDE SA FEMME

PROCES EMOUVANT HIER DEVANT LES TRIBUNAUX

An soir du Recorder hier s'est déroulé devant le magistrat Weir un procès fort palpitant où voici les principaux détails.

Mme Florence Mathews, épouse de Michael Seymour, bouquier, 114 rue du Canal, Ste-Cunégonde, a fait arrêter son mari sous l'inculpation de l'avoir menacé avec un formidable couteau à dépecer.

En une ou deux circonstances, dit-elle, alors que son mari était sobre, il tenta de la poignarder.

Sans la prompt intervention de la femme de l'inculpé, cette dernière aurait été indubitablement tuée sur le champ par ce mari sans cœur et brutal.

Outre la plaignante, plusieurs témoins ont été entendus, et le Recorder Weir qui est généralement pas très tendre pour les brutes à face humaine, a condamné l'accusé à face humaine, à un emprisonnement personnel et en plus autres cautions solvables qui devront garantir de la conduite de l'accusé pendant un an, outre les frais auxquels l'accusé est condamné.

EN PRISON

Comme Seymour a déjà été arrêté pour un semblable délit, et que c'est pour ainsi dire un "être incontrôlable" personne ne s'est offert comme caution, et séance tenante le Recorder Weir a envoyé l'accusé en prison pour le terme de trois mois, espérant que les travaux forcés auxquels il sera soumis durant son emprisonnement auront pour effet de calmer son humeur belliqueuse à l'égard de sa femme, contre laquelle aucun reproche n'a été fait.

ENQUETE A L'HOTEL DE VILLE

On parle d'une enquête qui serait prochainement faite à l'hôtel de ville, contre un certain chef de département qui, paraît-il, aurait vendu sans autorisation des matériaux ayant coûtés de \$9,000 à \$10,000 à la corporation pour la somme ridicule de \$30; alors que ces matériaux auraient pu rapporter au moins plusieurs milliers de piastres à la ville.

Un certain nombre de contribuables ont des objections à faire à l'égard de ces enquêtes faites, après qu'on va demander au maire Laporte d'ouvrir une enquête et de suspendre cet officier.

LAGER ALLEMANDE "COBURGER"

La meilleure lager sur le marché. En vente chez les principaux hôteliers.

LA MILICE

Le lieutenant-colonel George W. Cameron, D. S. O., ancien officier commandant du régiment des Ecosais Royaux de cette ville, a été nommé hier adjudant en chef du cinquième district militaire de Montréal en lieu et place du major Lafferty, qui a été transféré à Kingston, où il remplira les fonctions d'adjudant au collège militaire.

LA POSSESSION D'UN ENFANT

Importante décision de l'hon. juge C. P. Davidson

Hier, M. A. Leduc, commis-marchand de cette ville, par le ministère de son avocat, a demandé à l'hon. juge C. P. Davidson, siégeant en Cour Supérieure, l'émission d'un bref "d'habes corpus" contre sa femme Mme A. Beauchamp.

Mariés depuis quelques années seulement, ils ont un jeune enfant âgé à peine de 18 mois.

Le père et la mère ont un procès actuellement pendante devant la Cour Supérieure, par lequel ils demandent une séparation de corps et de biens.

Il s'agit de faire déterminer par les procédures actuelles, qui aura durant l'instance la garde de l'enfant, le père veut à tout prix le revendiquer, tandis que la mère veut le garder.

Tout en regrettant le litige actuel l'hon. juge Davidson a décidé hier avant-midi que pendant l'instance au moins et jusqu'à avis contraire, l'enfant qui a absolument besoin des soins maternels resterait sous le contrôle exclusif de la mère, et le père devra pourvoir son entretien et celui de la mère jusqu'à ce que le jugement final soit rendu par la Cour Supérieure.

L'AFFAIRE PARE-LOYE

L'enquête dans l'affaire J. B. Paré, accusé d'infraction aux lois des licences, devait s'instruire hier en Cour du Recorder.

L'audition en a été déferée jusqu'à mardi matin, alors que le capitaine Loye comparaitra de nouveau comme témoin à charge.

Cet officier comme LE BULLETIN de dimanche dernier l'annonçait exclusivement, et se verra suspendu jusqu'après l'audition de ce procès, qui, paraît-il, restera mémorable dans les annales de la police.

On disait hier en rapport avec cette cause qu'un autre policier très en vue serait peut-être impliqué, mais dans les cercles de la police on ne paraît pas ajouter foi à cette nouvelle accusation.

Le capitaine Loye disait hier qu'il ne craignait pas l'issue du procès, car il n'a rien fait d'irrégulier et est certain d'être réinstallé dans ses fonctions.

PAS UN SEUL

De tous les remèdes préconisés contre le rhume, la toux, la grippe et la bronchite, il n'y en a pas un seul qui ait accompli autant de guérisons que le BAUME RHUMAL.

HABILES VOLEURS

LES DETECTIVES OPERENT L'ARRESTATION DE REPUTABLES BANDITS

Les détectives Laberge et Giguère ont arrêté Joseph Cattellier, journaliste, de la rue Labelle, sous l'inculpation d'avoir, dans la nuit du 28 janvier dernier, entrecouvert et pillé le magasin de Isaac Wolman, 143 rue Ste-Catherine.

Les mêmes détectives ont également opéré l'arrestation de Louis Proulx, de la rue Boyer, qui est accusé d'avoir dévalisé l'hôtel Thibault, 108 avenue Duluth, et d'avoir enlevé, outre divers articles la somme de \$40 en argent.

Les détectives Giguère et Laberge ont hier fait comparaître Cattellier devant le magistrat de police et il fut fait faire des aveux contre deux autres complices, nommés Henri Desry et Georges Gagnon, avec lesquels Cattellier aurait, dans la nuit de jeudi dernier, entrecouvert et pillé le magasin de Catherine par 100, rue Ste-Catherine.

Tous les accusés ont été enfermés dans les cellules de la police, et l'opération d'envoyer pour un long terme au pénitencier de St-Vincent de Paul.

Chez M. Maillet, il ont également enlevé un superbe revolver, plusieurs marchandises confondues, et tout l'argent qui avait été placé dans le compteur à gaz.

Le procès des accusés s'instruira vendredi prochain devant la Cour de Police.

NOMINATION

M. F. L. Lévy, inspecteur des fruits pour la puissance du Canada, vient d'être nommé surintendant de l'exposition des fruits canadiens à l'exposition de Liège. L'exposition s'ouvrira le 22 avril prochain.

LA SUCCESSION SIMARD

On vient de produire au Greffe des Titulaires au Palais de Justice, le testament de feu l'ex-échevin Joseph Simard.

Le défunt laisse des biens évalués à \$150,000 divisés en six fils.

Le défunt laisse \$500 à l'hôpital Notre-Dame et à la Société St-Vincent de Paul.

Les exécuteurs testamentaires sont ses fils, le Dr. Emile Simard et M. J. H. David, avocat.

HOTEL ARBOUR

117, 119, 121 rue St-Laurent
Demandez la lager allemande "Coburger", la meilleure sur le marché.

L'HOTEL CHAMBLEY

Le Recorder Poirier rendra demain matin son jugement dans l'affaire de l'Hôtel Chambley, que la police décrie comme un dangereux "rendez-vous".

La décision est entendue avec impatience dans les cercles de la police.

CAPIAS

S. Goora, marchand syrien de cette ville, a été arrêté hier en vertu d'un writ de capias émis à l'instance de M. Goora, qui l'accuse de cacher ses biens dans le but de frauder ses créanciers.

PHONOGRAPHE PATHE

Le nouveau phonographe PATHE résume la perfection et son fonctionnement est surprenant de simplicité, tout le monde est invité à l'entendre, chez les seuls agents au Canada, MM. Sauvageau & Baudry, 1424 rue Ste-Catherine.

L'AQUEDUC DE MONTREAL

Il y aura assemblée spéciale du conseil de ville demain après-midi pour considérer entre autres un rapport provenant du comité de l'eau relativement au contrat qui doit être accordé pour l'installation d'une nouvelle pompe à vapeur à l'aqueduc.

A sa dernière réunion le comité de l'eau a accordé le contrat à la Compagnie Hawthorne-Davey, de Leeds, Angleterre.

Une autre compagnie dispute à cette dernière l'octroi de son contrat, et comme les deux compagnies ont des amis devant le conseil, il peut se faire qu'il y ait beaucoup de pourparlers à l'assemblée de demain.

LETTE PASTORALE DE MGR J. M. EMARD

Mgr J. M. Emard, évêque de Valleyfield vient d'adresser à son clergé et à ses ouailles une lettre pastorale dans laquelle Sa Grandeur définit tout spécialement le but et les règlements du Carême.

Le Carême, dit Mgr Emard, a été spécialement marqué par l'église pour nous aider à opérer dans les larmes et la pénitence la conversion de notre âme, et nous préparer par une prière plus grande à célébrer dignement la grande solennité pascale.

PAS UN SEUL

De tous les remèdes préconisés contre le rhume, la toux, la grippe et la bronchite, il n'y en a pas un seul qui ait accompli autant de guérisons que le BAUME RHUMAL.

EN LIBERTE

SINGULIER LITIGE ENTRE LA COMMUNAUTE DES SOEURS GRISES

ET L'UNE DE LEUR PENSIONNAIRE

Mme Céline Poitevin, par le ministère de son avocat, M. D. Desbois, s'est adressée hier à l'hon. juge C. P. Davidson, siégeant en Cour Supérieure.

Elle prétend être illégalement détenue à l'hospice de Ste-Cunégonde, dirigé par les Soeurs Grises, et invoque au soutien de sa requête pour bref d'habes corpus que la supérieure cache ses vêtements pour la priver de sa liberté.

La requérante a, paraît-il, certains arguments qu'elle veut léguer à sa famille, c'est pourquoi son nouveau M. A. Lazon, s'offre de lui faire recouvrer sa liberté afin de l'emmener vivre chez lui, où d'ailleurs Mme Poitevin est consentante d'aller.

L'hon. juge C. P. Davidson a fait droit à la demande de la requérante, et a permis l'émission du bref demandé qui aurait été argumenté demain matin n'eût été l'intervention des Soeurs Grises, qui dès hier midi, se rendaient à la demande de Mme Poitevin et la remettaient instantanément en liberté, et donnant pour raison que Mme Poitevin qui d'ailleurs est une personne âgée et quelque peu invalide, avait été placée chez elles par un parent, qui leur avait dit d'en bien prendre soin et de ne pas la laisser sortir seule.

La question est donc réglée hors de cour et les parties intéressées s'en déclarent satisfaites.

PARIS A MONTREAL

La semaine prochaine on pourra entendre chanter VAGUET, ténor opéra de Paris, chez MM. Sauvageau & Baudry, seuls agents au Canada du phonographe PATHE, 1424 rue Ste-Catherine.

UNE MERE DENATUREE

ELLE ASSOMME SA FILLE AVEC UNE THEIERE

Catherine Cassidy, épouse de John Hughes, était traduite hier devant le Recorder Weir sous l'accusation d'avoir voulu assommer sa jeune fille nommée Rosa-Anne.

D'après les témoignages entendus, la mère est d'une humeur très acariâtre et au moindre contretemps elle frappe sa jeune fille sur la tête avec une théière.

Cette mère brutale qui, paraît-il, aurait infligé de douloureuses blessures à son enfant a été adjugée coupable hier, et le Recorder Weir, qui a vertigineusement censuré pour sa conduite indigne, la condamne à six mois de prison sans option d'amende.

SAINT-HENRI

NOMBREUSE DELEGATION A L'HOTEL DE VILLE DE MONTREAL

Son Honneur le maire Guay, de St-Henri, accompagné des échevins Ethier et Villeneuve ainsi que du chanoine Décar, curé de St-Henri, et des Drs Létourneau et A. A. Bernard, et du greffier, L. N. Sénécal, également de St-Henri, se sont présentés officiellement à l'hôtel de ville de Montréal où ils ont été reçus par les échevins Lavallée, Paquin, DeSerres, Marchand et Proulx.

La réception a eu lieu dans l'antichambre du Conseil.

Le maire Guay, parlant pour les délégués, a dit en substance qu'au nom de son conseil et des contribuables de St-Henri, il venait demander à la ville de Montréal de bien vouloir annexer St-Henri à la Cité de Montréal et de former avec St-Henri un nouveau quartier qui pourrait être connu sous le nom de "quartier St-Henri".

Les Drs Bernard et Létourneau ainsi que le curé Décarie et le greffier Sénécal ont tour à tour dit quelques mots, et ont parlé de l'agrandissement projeté de la "métropole de Canada" qui était appelée à faire une très importante ville dès que l'annexion des municipalités sera définitivement accomplie.

L'échevin Lavallée, au nom de ses collègues, dit qu'il n'était point hostile au mouvement, mais avant de faire la moindre concession, il fallait d'abord que le maire et le greffier fassent parvenir à la ville de Montréal, un état très détaillé et certifié des "dépenses et revenus" de la ville de St-Henri, ainsi qu'une liste des "franchises et bonis" accordés et la longueur de leur durée.

Le maire et le greffier ont promis de se conformer à cette demande, après quoi la ville prendra en sérieuse considération la demande des contribuables de St-Henri.

Si l'annexion se fait, ça devra être par le quartier St-Gabriel, à moins, toutefois que Ste-Cunégonde, qui est un obstacle au mouvement projeté, se décide elle aussi de s'annexer.

Allez entendre NOTE le célèbre Baryton Opéra de Paris, chez MM. Sauvageau & Baudry, seuls agents au Canada du phonographe PATHE, 1424 rue Ste-Catherine.

LE NORD OUEST

RAPPORT ANNUEL DE LA POLICE MONTÉE

NOUVEAUX POSTES

LES VOLEURS DU YUKON SONT APPREHENDUS

Le gouvernement fédéral vient de recevoir le dernier rapport annuel de la Police Montée du Nord-Ouest.

Ce rapport est très détaillé et il démontre qu'en 1904, par suite du grand nombre de nouveaux émigrants, la police a été forcée d'exercer une vigilance toute spéciale dans le but de prévenir les délits de toutes espèces.

Il y a actuellement dans les rangs de la Police Montée 39 officiers et 475 hommes qui ont à leur usage 459 chevaux avec lesquels ils font le service actif.

Dans son rapport, le chef demande au gouvernement la nomination de 100 nouveaux constables, et il déplore la disparition, en 1904, de 100 hommes qui ont laissé les rangs de la Police Montée, parce que la paie actuelle était insuffisante.

Le chef verrait donc avec plaisir une augmentation de salaire pour ses hommes, et il espère que le gouvernement fera droit à sa juste demande.

LES DELITS EN 1904

En 1904, la Police Montée a opéré 3,495 arrestations contre 2,613 en 1903.

LES TERRITOIRES

Le chef demande qu'une certaine ligne de démarcation soit établie entre les territoires canadiens et américains.

Cette ligne de démarcation aurait pour effet de faire cesser bien des abus, sans compter qu'elle empêcherait un certain nombre d'animaux appartenant aux Américains d'empiéter sur nos pâturages.

Le chef ajoute qu'il est de son devoir de faire capturer tous ces animaux et de les détenir jusqu'à ce que le ou les propriétaires aient payés les dégâts causés aux pâturages canadiens.

Ceci donne beaucoup d'occupation à ses hommes qui pourraient employé leur temps d'une manière plus avantageuse.

La ligne de démarcation qui pourrait être élevée consisterait simplement, dans la construction d'une clôture d'une douzaine de pieds de hauteur, ce qui empêcherait les animaux étrangers de franchir le sol canadien.

Cette clôture préviendrait également les nombreux vols de chevaux d'un territoire à l'autre.

NOUVEAUX POSTES

Le chef demande le déplacement des postes actuels, situés à "Milk River", "Writing on Stone", "Pendant d'Oreille" et "Ten Mile", et désire qu'ils soient installés aux confins de leurs territoires respectifs.

</

Le Bulletin JOURNAL DU DIMANCHE. PARÉ ET IMPRIMÉ PAR A. P. PIGEON. AN 1894-1897, rue Ontario, MONTREAL. Téléphone Bell, Est 1121. ABONNEMENT: Par la poste, Un an (Canada ou États-Unis) \$1.00 Six mois " " 75

Montreal, 26 Mars 1905

Un Grand Canadien

Soyons fiers de notre chef, Sir Wilfrid Laurier. Il y a peu d'hommes aujourd'hui, dans l'ancien et dans le nouveau continent qui soient aussi dignes que lui de diriger les destinées d'une nation.

L'histoire le rangera au premier rang des hommes d'Etat, non-seulement des temps modernes, mais aussi de l'antiquité. Elle lui accordera même cette belle supériorité, d'avoir contribué à compléter la formation d'un grand peuple, sans violence, sans conquête brutale, sans avoir répandu une goutte de son sang de ses compatriotes, en se tenant toujours dans les limites du droit et de la Constitution.

Les grands capitaines, les conquérants fameux qui ont traîné derrière eux des armées innombrables, ceux qui ont renversé ou bâti des empires, ont laissé de leur puissance des traces aujourd'hui effacées; dont le souvenir n'est fait que de la misère et des larmes des nations asservies.

Sir Wilfrid Laurier, par la seule force de son éloquence mise au service de sa sagesse et de son génie politique, va élargir les bornes de notre beau pays. Son nom sera béni des peuples dans la longue suite des siècles à venir, comme celui d'un conquérant pacifique, du modèle parfait ou du prototype des chefs de gouvernement.

Ce fils glorieux de notre race jeté en ce moment sur notre pays un éclat si brillant qu'il fait bien augurer de la prédiction que le XXe siècle sera celui du Canada.

Marine et Pêcheries

L'attention considérable qui est donnée actuellement aux débats du Parlement sur le bill de l'annexion de deux nouvelles provinces, a presque fait passer sous silence la discussion des crédits d'un des départements les plus importants de notre administration. Nous voulons parler du ministère de la Marine et des Pêcheries dont la Chambre a voté les estimés pour l'année 1905-1906.

L'honorable Raymond Préfontaine a obtenu pour son département tous les crédits qu'il demandait. C'est en vain que l'opposition a voulu éplucher article par article les montants réclamés pour l'année fiscale, le ministre a tenu tête victorieusement à toutes les critiques et il a justifié les dépenses de son administration, sans laisser prise aux adversaires les plus résolus à le trouver en défaut.

On commence à s'apercevoir que sous la direction de l'honorable Raymond Préfontaine, le ministère de la Marine et des Pêcheries prend une importance considérable. Il suffit de parcourir le dernier rapport annuel déposé en Chambre par le Ministre pour se rendre compte que jamais, depuis la Confédération, ce département n'avait été dirigé par un homme politique aussi actif et aussi entreprenant.

Nous n'en voulons pour preuve que l'extrait suivant du Journal La Presse: "Si M. Préfontaine a jeté l'ancre à la marine pour quelques années, l'on ne reconnaîtra bientôt plus ce ministre qui est en train de réformer dans son service extérieur. Partout, depuis Belle-Ile jusqu'au fond des lacs, s'érigent de nouveaux phares ou se pose le système d'éclairage plus moderne."

Pascal disait que les rivières sont des chemins qui marchent; la voie du St-Laurent, si belle, mais coupée de bien des obstacles sur son long parcours, est en train de devenir un chemin où les bateaux pourraient courir en sûreté la nuit comme le jour. Au dire de nos grands armateurs, il n'y a jamais eu à la tête de ce ministère important un ministre plus entendu que M. Préfontaine et plus disposé à rendre service à la navigation, c'est-à-dire, aux grands intérêts du Canada. Il va son chemin réformant tout, en homme pratique, sans ostentation, sans le tam-tam de la réclame.

"Il y a dix ans que l'on réclamait des expériences de navigation d'hiver dans le fleuve, et en moins de six mois, le Montcalm et le Champlain sont venus par ordre de M. Préfontaine, nous les fournir. C'est assez dire qu'il est plus un homme d'action que de méditation, et qu'il ne laisse point mourir dans les casiers de son bureau les plans portant un progrès à réaliser. Esprit large, il ne se penche pas sur les infamies pétales de la politique et traite avec considération tous ceux qui l'approchent. C'est un des hommes les plus populaires, non-seulement de la Chambre, mais de notre province, et il n'a pas un ennemi dans lequel son nom ne se prononce pas avec éloge. Depuis qu'il est ministre, il a su se faire des amis et en grand nombre, en dehors de chez nous."

Les vœux de notre population sont réalisés. Nous avons un premier ministre provincial qui prend le pouvoir aux acclamations unanimes de ses compatriotes. Un des premiers parmi les journaux qui combattent pour la cause libérale, nous avons désiré l'avènement de l'hon. Lomer Gouin, parce que nous sentions que l'heure était venue pour notre province d'être dirigée enfin par un homme d'Etat qui a puisé ses connaissances à la véritable source du parlementarisme. Le premier acte du nouveau ministre a été de s'entourer de collègues dignes de lui. Nous n'avons aucun doute qu'ils se mettront à l'oeuvre aussitôt, et que sous leur habile administration, notre province, l'aînée de la Confédération, n'aura plus rien à envier aux autres provinces du Canada.

L'Hon. Lomer Gouin

Les vœux de notre population sont réalisés. Nous avons un premier ministre provincial qui prend le pouvoir aux acclamations unanimes de ses compatriotes.

Un des premiers parmi les journaux qui combattent pour la cause libérale, nous avons désiré l'avènement de l'hon. Lomer Gouin, parce que nous sentions que l'heure était venue pour notre province d'être dirigée enfin par un homme d'Etat qui a puisé ses connaissances à la véritable source du parlementarisme.

Le premier acte du nouveau ministre a été de s'entourer de collègues dignes de lui. Nous n'avons aucun doute qu'ils se mettront à l'oeuvre aussitôt, et que sous leur habile administration, notre province, l'aînée de la Confédération, n'aura plus rien à envier aux autres provinces du Canada.

Nous espérons que tous les membres du Cabinet seront réélus par acclamation. S'il a pu un instant entrer dans les vœux d'un groupe d'ouvriers de faire de l'opposition à M. Lomer Gouin dans St-Jacques, nous comptons qu'il y aura parmi nos amis de la classe laborieuse, des esprits assez sages pour comprendre que le moment serait mal choisi pour susciter des embarras à un homme politique aussi remarquable que notre Premier Ministre provincial.

LE SALON

Avez-vous lu l'excellente chronique artistique de mon ombreux ami Paul de Martigny? Moi je l'ai lu avec grand plaisir. Elle m'a donné une envie folle de voir ce que contenait cette année la galerie des arts, et j'ai cédé à la tentation, lorsque la certitude que notre cher Siméon pourrait enfin soigner sa pauvre gorge, est venue m'enlever un poids de sur la poitrine, et me donner le calme nécessaire à la saine appréciation des oeuvres d'art.

Et me voilà dans la galerie. Au premier abord, ce n'est pas un salon, c'est une chambre de débarras où on a accroché des tas de choses dont on ne sait que faire. De celles-là, ne parlons pas. Le redoutable libelle est là qui me gêne, si j'exprime, même en douceur, les appréciations qu'elles m'inspirent. Et puis il y a de belles choses, qu'on trouve, comme toujours, lorsqu'on les cherche.

Avant de vous en parler, un mot de MacMillan qui a par trop forcé mon attention, pour que je résiste à l'envie de vous dire un peu du mal que je pense de lui. "Perchia" est une femme qui brûle. Les flammes sortent par derrière la tête dont elles consument l'intérieur. L'auteur me la laisserait pour cent piastres. Moi aussi, et même pour beaucoup moins au-dessous, les restes de la tête, après l'incendie. Le crâne et la plume de paon qui lui donna jadis des frissons. "What is the use", dit l'auteur. Et je répète avec lui: "What is the use" de faire de la peinture, quand on la fait comme ça.

Tout à côté, un coin de village bien connu, le coin de tous les villages de France. Réverie, paix profonde. C'est bien fait, bien senti. "Vers l'abbaye". C'est signé Jobson Parada, et ça me fait grand plaisir de voir ce nom de travailleur, au bas d'une très bonne chose. En face, Dyonnet expose une étude de vieux, solidement peinte et bien observée. Peut-être plus de méfier que de souffler artistique, mais je vous assure que ce n'est pas à dédaigner, surtout quand on le compare avec ce qui voisine. Mais chut!

Tiens, voilà ce brave Harris. Certes, mademoiselle Lindsay est contente, cela se voit, mais pourquoi est-elle si fardée? Elle, si jeune! Et Hosmer aussi doit être content, car Harris lui a pratiqué, habilement ma foi, la nouvelle opération pour le redressement du nez. Mais il a dû y avoir un peu d'inflammation après, car la figure est restée rouge brigue. Au-dessus, étude de jeune fille, sensiblement mieux que le reste. C'est même la première fois que je vois quelque chose de bien par Harris.

Enfin, voilà Cullen, c'est-à-dire son oeuvre. Tout de suite un frisson me saisit devant sa grande toile: "Le Travail". Je n'ai pas d'expressions assez fortes pour dire toute l'admiration que m'inspire cette oeuvre. O tristesse des jours sombres, de la misère et du travail ingrat, dans la fumée, dans la boue, dans le froid. Devant cette toile je comprends mieux encore que devant la précédente, toutes les révoltes de ces esclaves du fer, du feu et du charbon.

Et c'est la même impression qui se dégage de la toile voisine "Hay Barre" pastel à la fois vivement éclairé dans un coin, et triste dans son ensemble, comme tout ce qui touche au dur labeur journalier, comme tout ce qui compose l'horizon habituel du manoeuvre.

De ces deux toiles, une infinie poésie se dégage, poésie mélancolique, douce, résignée, douloureuse. Et dire que c'est le même Cullen qui peignit l'an dernier ces échappées de soleil qui m'éblouissent encore, rien que d'y songer, et que c'est de lui ce gai petit paysage si plein de lumière, où deux arbres ont l'air de sourire sous leur neige lumineuse. De lui, ce bon gros bouef pacifique et lent qui vient se charger dans la neige tout fraîchement tombée!

Mais pourquoi pas plus de toiles, mon cher Cullen? Elles remplaceraient si avantageusement tant de torchons qui pendent dans les corridors.

Cette neige d'été, ses fleurs éclatantes de blancheur, qui resplendissent de pureté, sur cette grande flaque d'eau stagnante et écumante, au milieu de ces grandes feuilles vertes et comme mortes, c'est l'image saisissante de la vie, de la vie toute entière. La vie, Charles Gill sait la comprendre et la rendre, aussi bien dans cette modeste peinture que, sans doute, on a dû lui arracher, que dans ses vers les plus vibrants et les plus tourmentés.

Comme devant tout ce qu'il fait, je reste songeur. Ah! quelle joie, void l'oeuvre de Mlle Laura Monty, le peintre d'enfants enjoués. Les enfants ont grand air, cette année, et son talent aussi. Elle n'expose que des aquarelles, et c'est merveille qu'elle ait su tirer de la peinture à l'eau, tant de justesse de ton, tant de vérité. "Avril", c'est une délicieuse tête d'enfant espiegle, les cheveux au vent. Ceux qu'on a envie de prendre à pleines mains, cheveux soyeux et adoublement blonds. Et dans ce blond, deux grands yeux noirs, profonds, presque songeurs.

Au-dessous, "Orpheline", si délicate, si seule, on le sent bien, qu'on voudrait la consoler. Mais voilà un jeune poupon, gros, gras, rouge, crevant de santé, et dormant sur les genoux de sa soeur aînée, soeur aux cheveux roux, comme Mlle Monty sait les peindre. Et trois ou quatre autres encore, où le talent de l'artiste s'affirme vigoureusement. Vigoureusement, car ces aquarelles qui, à dix pas, donnent l'impression du fini, du léché, lorsque vous approchez, vous montrent qu'elles ont été peintes largement, et d'une main sûre. C'est le salon de Paris qui conviendrait à Mlle Monty. Si j'avais l'honneur de la connaître, je ne cesserais de lui le répéter.

Lettre Parlementaire

DEBAT SUR LA QUESTION DES NOUVELLES PROVINCES (Correspondance particulière au BULLETIN) Ottawa, 25 mars.

Dieu dans sa bonté a donné à l'homme la faculté de parler. Mais l'homme dans son ignorance, ne sait pas l'employer. A preuve la babel parlementaire qui existe depuis une semaine à Ottawa.

Une guerre de mots s'est engagée pour expliquer quoi? La Trinité? Non! La quadrature du cercle? Non! La constitution du Canada? Pas même cela. Il s'agit tout simplement et rien de plus, d'interpréter un bill proposé par le gouvernement fédéral. Mais ce bill est-il une énigme? Non! A-t-il quelque signification cachée qui menace l'avenir du pays? Non! Est-ce une comédie dont la trame n'est connue que de celui qui l'a préparé? Encore moins. Alors qu'est-ce? Ne le demandons pas aux avocats, car ce sont eux qui, seuls, sont responsables de tout le tintouin. Plus qu'à tous les autres, le don de la parole semble leur avoir été donné pour embrouiller leur pensée, s'embarrasser eux-mêmes et embrouiller les autres.

La question des écoles des territoires a été soulevée en partie par la démission de M. Sifton. Sir Wilfrid lui a dit dans une lettre, que leur différence d'opinion existait plutôt dans les mots que dans la substance. M. Sifton a répondu fièrement qu'il agissait de principes. Plus la discussion s'échauffe, plus l'on comprend que Sir Wilfrid a eu raison. La différence d'opinion entre, tout le monde, réside dans les mots seulement. C'est pourquoi je répète qu'une guerre de mots est engagée à la chambre. Et cette guerre durera deux semaines, sur le préambule du bill exclusivement: Pave Baptiste!

Cette pauvre constitution, l'a-t-on assez torturée, pour en exprimer des interprétations à sa guise! Chaque mot est habile à disséquer sur le droit constitutionnel, et hélas! quel barbotage! C'est tellement vrai qu'on en est réduit à jouer sur les mots, que M. Monk, qui a probablement prononcé le plus solide discours jusqu'à présent, a pris une heure pour expliquer que "constituer" "créer" et "administrer" une province, sont trois choses différentes, et que le gouvernement, par son bill, ne veut que "créer" une province, laissant celle-ci libre de se "constituer" et de "s'administrer". "Press the button and we do the rest!"

Le député de Jacques-Cartier s'est rallié au gouvernement et a semblé jouir de l'embarras dans lequel il plaçait son chef. Il a voulu faire comme Sir MacKenzie Bowell qui, récemment, a répudié ceux qui, jadis, avaient complété pour le reléguer, au deuxième plan.

M. Monk est un homme étrange. Au cours de son admirable plaidoyer en faveur du "suffrage" dans les territoires, en matière d'éducation, il a déclaré que le Manitoba s'était constitué de haute et d'opprobre devant l'histoire, en privant la minorité, de ses droits, en violation de sa parole donnée. Pourquoi donc M. Monk est-il resté allié au parti conservateur, qui avait refusé de désavouer les lois iniques qui perpétuaient l'injustice? Il fait la paire avec le Dr Sproule, qui tonne aujourd'hui contre l'école séparée et qui, en 1881, comme le lui a dit M. Brodeur, a laissé ratifier sans protester, une loi qui consacrait le principe de cette même école.

L'argument du Dr Sproule est "Laissez faire les provinces. Les minorités existent, mais ne gouvernent pas." Il a conseillé à la minorité des Territoires de s'en rapporter à la générosité de la majorité anglaise. La belle affaire! Est-ce que nous avons déjà oublié l'abolition de la langue française dans le Nord-Ouest? Est-ce que nous n'avons oublié l'abolition des écoles catholiques dans le Manitoba? Est-ce que nous ne voyons pas le jeu des loges orangistes et de la majorité contre l'école séparée dans l'Ontario? Est-ce que nous avons oublié les spoliations de nos prérogatives dans les Provinces Maritimes? Se fier à la générosité des Sproule et des loges? Voyons, nous prend-on pour des niais? L'argument qu'ils mettent dans la poche est le même: nous n'est pas de la nature à nous inspirer confiance. Les Sproules et les loges ne font pas quartier aux catholiques.

Je voudrais dire un mot de M. Borden, avant de passer à la question. Car j'ai l'intention de me fendre, comme le leader de la gauche, d'une explication de la situation. Ce ne sera pas une explication d'avocat. Je ne l'entortillerai pas de mots ni ne fendrai les cheveux en quatre. M. Borden prétend tout d'abord que les bills d'autonomie sont inconstitutionnels. Il s'accorde avec M. Monk. Mais, oh avocats! leurs motifs ne sont pas les mêmes. Le député de Jacques-Cartier prétend que les terres appartiennent aux provinces, au terme de la constitution. Or, les bills d'autonomie amendent la constitution en donnant les terres au gouvernement fédéral. Donc, les bills sont inconstitutionnels. M. Borden dit que les bills sont inconstitutionnels dans le préambule même, en ce sens qu'ils créent des pouvoirs qui sont de l'autorité provinciale exclusivement, et en ce sens qu'ils modifient l'article 93 de la constitution, en y ajoutant des dispositions étrangères. La constitution est tûte et indivisible et doit être appliquée dans son entier, sans être amendée, ce qui est du repaire du parlement impérial seulement. Or, les bills statuent que: "L'article 93 doit s'appliquer dans son entier, "excepté" toutefois, etc. Le mot "excepté" est l'obstacle contre lequel le trebuchet M. Borden. Voilà donc bien la guerre de mots! Pourquoi M. Borden a-t-il dit qu'il ne traitait pas cette question en homme sérieux?

M. Borden a été très poli, très circonstancé, comme d'habitude, mais il n'a parlé que pour lui-même. Pour avoir voulu faire sa cour à tout le monde, il n'a pu à personne. Il n'a pas posé assez loin pour faire plaisir aux Sproule, et il est allé trop loin pour plaire à M. Monk. Ce dernier, voyant l'effet que pourrait pro-

Lettre Parlementaire

DEBAT SUR LA QUESTION DES NOUVELLES PROVINCES (Correspondance particulière au BULLETIN) Ottawa, 25 mars.

Dieu dans sa bonté a donné à l'homme la faculté de parler. Mais l'homme dans son ignorance, ne sait pas l'employer. A preuve la babel parlementaire qui existe depuis une semaine à Ottawa.

Une guerre de mots s'est engagée pour expliquer quoi? La Trinité? Non! La quadrature du cercle? Non! La constitution du Canada? Pas même cela. Il s'agit tout simplement et rien de plus, d'interpréter un bill proposé par le gouvernement fédéral. Mais ce bill est-il une énigme? Non! A-t-il quelque signification cachée qui menace l'avenir du pays? Non! Est-ce une comédie dont la trame n'est connue que de celui qui l'a préparé? Encore moins. Alors qu'est-ce? Ne le demandons pas aux avocats, car ce sont eux qui, seuls, sont responsables de tout le tintouin. Plus qu'à tous les autres, le don de la parole semble leur avoir été donné pour embrouiller leur pensée, s'embarrasser eux-mêmes et embrouiller les autres.

La question des écoles des territoires a été soulevée en partie par la démission de M. Sifton. Sir Wilfrid lui a dit dans une lettre, que leur différence d'opinion existait plutôt dans les mots que dans la substance. M. Sifton a répondu fièrement qu'il agissait de principes. Plus la discussion s'échauffe, plus l'on comprend que Sir Wilfrid a eu raison. La différence d'opinion entre, tout le monde, réside dans les mots seulement. C'est pourquoi je répète qu'une guerre de mots est engagée à la chambre. Et cette guerre durera deux semaines, sur le préambule du bill exclusivement: Pave Baptiste!

Cette pauvre constitution, l'a-t-on assez torturée, pour en exprimer des interprétations à sa guise! Chaque mot est habile à disséquer sur le droit constitutionnel, et hélas! quel barbotage! C'est tellement vrai qu'on en est réduit à jouer sur les mots, que M. Monk, qui a probablement prononcé le plus solide discours jusqu'à présent, a pris une heure pour expliquer que "constituer" "créer" et "administrer" une province, sont trois choses différentes, et que le gouvernement, par son bill, ne veut que "créer" une province, laissant celle-ci libre de se "constituer" et de "s'administrer". "Press the button and we do the rest!"

Le député de Jacques-Cartier s'est rallié au gouvernement et a semblé jouir de l'embarras dans lequel il plaçait son chef. Il a voulu faire comme Sir MacKenzie Bowell qui, récemment, a répudié ceux qui, jadis, avaient complété pour le reléguer, au deuxième plan.

M. Monk est un homme étrange. Au cours de son admirable plaidoyer en faveur du "suffrage" dans les territoires, en matière d'éducation, il a déclaré que le Manitoba s'était constitué de haute et d'opprobre devant l'histoire, en privant la minorité, de ses droits, en violation de sa parole donnée. Pourquoi donc M. Monk est-il resté allié au parti conservateur, qui avait refusé de désavouer les lois iniques qui perpétuaient l'injustice? Il fait la paire avec le Dr Sproule, qui tonne aujourd'hui contre l'école séparée et qui, en 1881, comme le lui a dit M. Brodeur, a laissé ratifier sans protester, une loi qui consacrait le principe de cette même école.

L'argument du Dr Sproule est "Laissez faire les provinces. Les minorités existent, mais ne gouvernent pas." Il a conseillé à la minorité des Territoires de s'en rapporter à la générosité de la majorité anglaise. La belle affaire! Est-ce que nous avons déjà oublié l'abolition de la langue française dans le Nord-Ouest? Est-ce que nous n'avons oublié l'abolition des écoles catholiques dans le Manitoba? Est-ce que nous ne voyons pas le jeu des loges orangistes et de la majorité contre l'école séparée dans l'Ontario? Est-ce que nous avons oublié les spoliations de nos prérogatives dans les Provinces Maritimes? Se fier à la générosité des Sproule et des loges? Voyons, nous prend-on pour des niais? L'argument qu'ils mettent dans la poche est le même: nous n'est pas de la nature à nous inspirer confiance. Les Sproules et les loges ne font pas quartier aux catholiques.

Je voudrais dire un mot de M. Borden, avant de passer à la question. Car j'ai l'intention de me fendre, comme le leader de la gauche, d'une explication de la situation. Ce ne sera pas une explication d'avocat. Je ne l'entortillerai pas de mots ni ne fendrai les cheveux en quatre. M. Borden prétend tout d'abord que les bills d'autonomie sont inconstitutionnels. Il s'accorde avec M. Monk. Mais, oh avocats! leurs motifs ne sont pas les mêmes. Le député de Jacques-Cartier prétend que les terres appartiennent aux provinces, au terme de la constitution. Or, les bills d'autonomie amendent la constitution en donnant les terres au gouvernement fédéral. Donc, les bills sont inconstitutionnels. M. Borden dit que les bills sont inconstitutionnels dans le préambule même, en ce sens qu'ils créent des pouvoirs qui sont de l'autorité provinciale exclusivement, et en ce sens qu'ils modifient l'article 93 de la constitution, en y ajoutant des dispositions étrangères. La constitution est tûte et indivisible et doit être appliquée dans son entier, sans être amendée, ce qui est du repaire du parlement impérial seulement. Or, les bills statuent que: "L'article 93 doit s'appliquer dans son entier, "excepté" toutefois, etc. Le mot "excepté" est l'obstacle contre lequel le trebuchet M. Borden. Voilà donc bien la guerre de mots! Pourquoi M. Borden a-t-il dit qu'il ne traitait pas cette question en homme sérieux?

M. Borden a été très poli, très circonstancé, comme d'habitude, mais il n'a parlé que pour lui-même. Pour avoir voulu faire sa cour à tout le monde, il n'a pu à personne. Il n'a pas posé assez loin pour faire plaisir aux Sproule, et il est allé trop loin pour plaire à M. Monk. Ce dernier, voyant l'effet que pourrait pro-

Lettre Parlementaire

DEBAT SUR LA QUESTION DES NOUVELLES PROVINCES (Correspondance particulière au BULLETIN) Ottawa, 25 mars.

Dieu dans sa bonté a donné à l'homme la faculté de parler. Mais l'homme dans son ignorance, ne sait pas l'employer. A preuve la babel parlementaire qui existe depuis une semaine à Ottawa.

Une guerre de mots s'est engagée pour expliquer quoi? La Trinité? Non! La quadrature du cercle? Non! La constitution du Canada? Pas même cela. Il s'agit tout simplement et rien de plus, d'interpréter un bill proposé par le gouvernement fédéral. Mais ce bill est-il une énigme? Non! A-t-il quelque signification cachée qui menace l'avenir du pays? Non! Est-ce une comédie dont la trame n'est connue que de celui qui l'a préparé? Encore moins. Alors qu'est-ce? Ne le demandons pas aux avocats, car ce sont eux qui, seuls, sont responsables de tout le tintouin. Plus qu'à tous les autres, le don de la parole semble leur avoir été donné pour embrouiller leur pensée, s'embarrasser eux-mêmes et embrouiller les autres.

La question des écoles des territoires a été soulevée en partie par la démission de M. Sifton. Sir Wilfrid lui a dit dans une lettre, que leur différence d'opinion existait plutôt dans les mots que dans la substance. M. Sifton a répondu fièrement qu'il agissait de principes. Plus la discussion s'échauffe, plus l'on comprend que Sir Wilfrid a eu raison. La différence d'opinion entre, tout le monde, réside dans les mots seulement. C'est pourquoi je répète qu'une guerre de mots est engagée à la chambre. Et cette guerre durera deux semaines, sur le préambule du bill exclusivement: Pave Baptiste!

Cette pauvre constitution, l'a-t-on assez torturée, pour en exprimer des interprétations à sa guise! Chaque mot est habile à disséquer sur le droit constitutionnel, et hélas! quel barbotage! C'est tellement vrai qu'on en est réduit à jouer sur les mots, que M. Monk, qui a probablement prononcé le plus solide discours jusqu'à présent, a pris une heure pour expliquer que "constituer" "créer" et "administrer" une province, sont trois choses différentes, et que le gouvernement, par son bill, ne veut que "créer" une province, laissant celle-ci libre de se "constituer" et de "s'administrer". "Press the button and we do the rest!"

Le député de Jacques-Cartier s'est rallié au gouvernement et a semblé jouir de l'embarras dans lequel il plaçait son chef. Il a voulu faire comme Sir MacKenzie Bowell qui, récemment, a répudié ceux qui, jadis, avaient complété pour le reléguer, au deuxième plan.

M. Monk est un homme étrange. Au cours de son admirable plaidoyer en faveur du "suffrage" dans les territoires, en matière d'éducation, il a déclaré que le Manitoba s'était constitué de haute et d'opprobre devant l'histoire, en privant la minorité, de ses droits, en violation de sa parole donnée. Pourquoi donc M. Monk est-il resté allié au parti conservateur, qui avait refusé de désavouer les lois iniques qui perpétuaient l'injustice? Il fait la paire avec le Dr Sproule, qui tonne aujourd'hui contre l'école séparée et qui, en 1881, comme le lui a dit M. Brodeur, a laissé ratifier sans protester, une loi qui consacrait le principe de cette même école.

L'argument du Dr Sproule est "Laissez faire les provinces. Les minorités existent, mais ne gouvernent pas." Il a conseillé à la minorité des Territoires de s'en rapporter à la générosité de la majorité anglaise. La belle affaire! Est-ce que nous avons déjà oublié l'abolition de la langue française dans le Nord-Ouest? Est-ce que nous n'avons oublié l'abolition des écoles catholiques dans le Manitoba? Est-ce que nous ne voyons pas le jeu des loges orangistes et de la majorité contre l'école séparée dans l'Ontario? Est-ce que nous avons oublié les spoliations de nos prérogatives dans les Provinces Maritimes? Se fier à la générosité des Sproule et des loges? Voyons, nous prend-on pour des niais? L'argument qu'ils mettent dans la poche est le même: nous n'est pas de la nature à nous inspirer confiance. Les Sproules et les loges ne font pas quartier aux catholiques.

Je voudrais dire un mot de M. Borden, avant de passer à la question. Car j'ai l'intention de me fendre, comme le leader de la gauche, d'une explication de la situation. Ce ne sera pas une explication d'avocat. Je ne l'entortillerai pas de mots ni ne fendrai les cheveux en quatre. M. Borden prétend tout d'abord que les bills d'autonomie sont inconstitutionnels. Il s'accorde avec M. Monk. Mais, oh avocats! leurs motifs ne sont pas les mêmes. Le député de Jacques-Cartier prétend que les terres appartiennent aux provinces, au terme de la constitution. Or, les bills d'autonomie amendent la constitution en donnant les terres au gouvernement fédéral. Donc, les bills sont inconstitutionnels. M. Borden dit que les bills sont inconstitutionnels dans le préambule même, en ce sens qu'ils créent des pouvoirs qui sont de l'autorité provinciale exclusivement, et en ce sens qu'ils modifient l'article 93 de la constitution, en y ajoutant des dispositions étrangères. La constitution est tûte et indivisible et doit être appliquée dans son entier, sans être amendée, ce qui est du repaire du parlement impérial seulement. Or, les bills statuent que: "L'article 93 doit s'appliquer dans son entier, "excepté" toutefois, etc. Le mot "excepté" est l'obstacle contre lequel le trebuchet M. Borden. Voilà donc bien la guerre de mots! Pourquoi M. Borden a-t-il dit qu'il ne traitait pas cette question en homme sérieux?

M. Borden a été très poli, très circonstancé, comme d'habitude, mais il n'a parlé que pour lui-même. Pour avoir voulu faire sa cour à tout le monde, il n'a pu à personne. Il n'a pas posé assez loin pour faire plaisir aux Sproule, et il est allé trop loin pour plaire à M. Monk. Ce dernier, voyant l'effet que pourrait pro-

CAPSULES GRESOBENE Vous qui êtes sensibles de la gorge et des bronches, qui êtes enrôlés, qui crachez et qui êtes oppressés, prenez les Capsules GRESOBENE (produit Français). Elles préviennent et guérissent infailliblement les Laryngites, Rhumes, Gripes, Influenza, Bronchites, Catarrhes, Asthme. Prix: 50c le flacon. Dips. ARTHUR DECARIE, Pharmacien, 1698 Ste-Catherine et toutes autres pharmacies. Nous en envoyons gratuitement sur demande un livre: "Comment lutter contre les maladies des Bronches."

Nouveautés du Printemps CHAPEAUX DE FEUTRE De toutes les nuances. Spécialité de New-York. L'homme bien mis qui désire se procurer les dernières nouveautés en Chapeaux de Printemps trouvera tout à son avantage de nous confier le soin de le bien coiffer. VOYEZ NOS VITRINES. A. GIGUERE & CIE 127 rue St Laurent. Tel. Bell Est 2714.

J. M. GROTHE Horloger et Bijoutier Grand assortiment de Montres en or et en argent; Argenteries, le plus grand choix pour cadeaux de noces; Pendules en bronze d'art; Miroirs et articles de fantaisie; Lunettes d'opéra et Byantails; Sets de toilette, Joints de mariage, Bagues de fiançailles, et tout ouvrage sur commande; le plus beau choix de Chapelets, Médailles et Crucifix de nacre et d'argent; réparation de Montres et de Bijouteries une spécialité. 1885 RUE STE-CATHERINE, 2ème Porte à l'est du Théâtre Français, Près Rue St-Dominique.

LIBRAIRIE FRANÇAISE DEOM, SAVARIN & Cie 1738 Rue Ste-Catherine, Montreal. JOURNAL DES VOYAGES ET DES AVENTURES DE TERRE ET DE MER JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRE. 5 cts le Numéro. Nous n'avons pas à recommander cette publication répandue dans le monde entier depuis 28 ans. Le choix judicieux de ses collaborateurs, l'actualité de ses articles, l'attrait de ses gravures, œuvres de meilleurs artistes en font le journal de tous. DES JEUNES, à qui il apprend la Géographie, les mœurs et coutumes de tous les pays de la terre. DES VIEUX, à qui il rappelle les aventures, les pays qu'ils ont traversés et connus. DE TOUS parce qu'il peut être dans toutes les bibliothèques et qu'il instruit en amusant. 15 PAGES DE TEXTE ET GRAVURES! Un numéro spécimen envoyé sur demande accompagné d'un timbre poste de 5 cts pour réponse et envoi. PRIX: 5c le numéro franco de port à domicile. Conditions spéciales pour LIBRAIRIES et DEPOTS. A ceux qui aiment les voyages et les aventures de terre et de mer. A ceux qui désirent instruire sur les mœurs des peuples des pays du monde entier. Nous dirons abonnés-vous sans retard au JOURNAL DES VOYAGES. En adressant à la Librairie DEOM, SAVARIN & Cie, 1738 Ste-Catherine, Montreal, De chèques, mandat-poste ou espèces, soit de \$1.20 pour six mois, ou \$2.40 pour un an. BULLETIN D'ABONNEMENT Je, soussigné, demeurant à déclare m'abonner au JOURNAL DES VOYAGES pour (1) à partir du (2) Je joins à la présente un mandat de (3) A. SIGNATURE: Indiquer six mois ou 1 an. Les abonnements partent du 1er de chaque mois. N. B. - Le livrison du journal commence 30 jours après la signature du contrat d'abonnement.

Dyspeptiques! Le fameux Re- "L'HERBELETTE" se vend dans les Principales Pharmacies à \$1.00 la bouteille. Envoi par l'Express, \$1.25 la bouteille. Dans les places non desservies par l'Express, demandez à votre fournisseur de vous procurer ce remède éprouvé. Pour toutes informations, écrivez à la Cie du Dr Finet, 82 Laurent, P.Q.

Cie Médicale du Dr Lambert 219 RUE NOTRE-DAME, MONTREAL. MESSIEURS, Je souffrais d'une bronchite aigue depuis trois mois et j'ai essayé quantité de remèdes sans succès. Je dois dire publiquement et dans l'intérêt du public que j'ai été complètement guéri par le Sirop du Dr J. O. LAMBERT. Votre bien dévouée, ADELINE BEAUCHAMP, 1150 Parc-Amherst, Montréal. Le Sirop du Dr Lambert agit sur les causes les plus rebelles. A vendre partout. - Garez-vous imitations. Signez la photographie qui est au-dessous de la signature du Dr Lambert. Principaux distributeurs au Canada: Hudson, Hebert & Co, Montréal.

Mlle ADELINE BEAUCHAMP MP

Au Ton de la Rampe

THEATRE DES NOUVEAUTES
Ce n'est jamais sans un souvenir...

Et Cyrano, voyant la blonde ignorance de Christian, qui ne peut qu'exprimer maladroitement les sentiments amoureux...

THEATRE NATIONAL
Après une surprise aussi brillante que le "Médécins des Femmes"...

LA COUTURE, imitateur-cornetiste.
C'est à cette occasion qu'on aura l'avantage d'entendre notre ami M. L. Couture qui imite le cornet...

CALEDONIA BEAVER BRAND
ROBILLARD & CIE
EMBOUILLERS

RESTAURANTS
JOS. A. BOBLEN, JOS. A. THOUIN
RESTAURANT JOS, COIN DULUTH ET CADIEUX.

Gaspard Thouin
RESTAURANT
COIN BRASS ET DULUTH

Restaurant Oscar
1053 Rue ST-LAURENT
Entrée Privée: 1051 rue Saint-Laurent

LE PETIT WINDSOR
OUVERT JOUR ET NUIT
No 101 RUE SAINT-LAURENT

SALLE A DINER DUVERNAVY
Ouvert jour et nuit
Heures des repas à 25c. de midi à 2 h et de 6 à 8 p.m.

ED. VALLIERES, Prop.
254 RUE RACHEL
Oscar Rivet
RESTAURATEUR
2394 Rue CROIX-DU-NOY

CONCERT-OPERETTE
Pour une bonne œuvre:
C'est jeudi, le 30 courant que doit avoir lieu à la salle Berchman, coin

Les sœurs Marie-Anne et Chambord, le grand concert donné par le chœur de l'Immaculée Conception...

L'INSOMNIE
est causée par le surmenage ou la fatigue mentale.
Dans de telles conditions il est difficile d'avoir un sommeil profond et reposant.

A ceux qui ont besoin d'argent
Vous pouvez emprunter n'importe quelle somme d'argent à des taux d'intérêt raisonnables...

INTERCOLONIAL RAILWAY
L'Express portant la Mallo anglaise part de Montréal à midi le dimanche

L'Express Maritime
Un des trains les plus luxueux et confortables de ce continent...

CALEDONIA BEAVER BRAND
ROBILLARD & CIE
EMBOUILLERS

RESTAURANTS
JOS. A. BOBLEN, JOS. A. THOUIN
RESTAURANT JOS, COIN DULUTH ET CADIEUX.

Gaspard Thouin
RESTAURANT
COIN BRASS ET DULUTH

Restaurant Oscar
1053 Rue ST-LAURENT
Entrée Privée: 1051 rue Saint-Laurent

LE PETIT WINDSOR
OUVERT JOUR ET NUIT
No 101 RUE SAINT-LAURENT

SALLE A DINER DUVERNAVY
Ouvert jour et nuit
Heures des repas à 25c. de midi à 2 h et de 6 à 8 p.m.

ED. VALLIERES, Prop.
254 RUE RACHEL
Oscar Rivet
RESTAURATEUR
2394 Rue CROIX-DU-NOY

CONCERT-OPERETTE
Pour une bonne œuvre:
C'est jeudi, le 30 courant que doit avoir lieu à la salle Berchman, coin

L'INSOMNIE
est causée par le surmenage ou la fatigue mentale.
Dans de telles conditions il est difficile d'avoir un sommeil profond et reposant.

A ceux qui ont besoin d'argent
Vous pouvez emprunter n'importe quelle somme d'argent à des taux d'intérêt raisonnables...

INTERCOLONIAL RAILWAY
L'Express portant la Mallo anglaise part de Montréal à midi le dimanche

L'Express Maritime
Un des trains les plus luxueux et confortables de ce continent...

CALEDONIA BEAVER BRAND
ROBILLARD & CIE
EMBOUILLERS

RESTAURANTS
JOS. A. BOBLEN, JOS. A. THOUIN
RESTAURANT JOS, COIN DULUTH ET CADIEUX.

Gaspard Thouin
RESTAURANT
COIN BRASS ET DULUTH

Restaurant Oscar
1053 Rue ST-LAURENT
Entrée Privée: 1051 rue Saint-Laurent

LE PETIT WINDSOR
OUVERT JOUR ET NUIT
No 101 RUE SAINT-LAURENT

SALLE A DINER DUVERNAVY
Ouvert jour et nuit
Heures des repas à 25c. de midi à 2 h et de 6 à 8 p.m.

ED. VALLIERES, Prop.
254 RUE RACHEL
Oscar Rivet
RESTAURATEUR
2394 Rue CROIX-DU-NOY

CONCERT-OPERETTE
Pour une bonne œuvre:
C'est jeudi, le 30 courant que doit avoir lieu à la salle Berchman, coin

FEUILLETON DU JOURNAL "LE BULLETIN"
Le Sphinx Blanc
ROMAN DE
GUY CHANTEPLEURE

DEUXIEME PARTIE
CHAPITRE VII
(Suite)

—Je l'en félicite...
—Vous ne voudriez pas que je fasse la coquette avec Marcel Brémontier?

—Mais sacré! je voudrais que vous ne fussiez la coquette avec personne...
—Elle prit une mine scandalisée et détourna la tête.

—Oh! si vous jurez, mon tuteur...
—Voyons, reprit La Teillaiss plus pacifiquement, c'est donc bien amusant de flirter?

—Très doux, les yeux bleus s'allongèrent dans un sourire d'aise.
—Oh! mon tuteur, vous le savez bien!

—Son nez se relevait si drôlement au milieu de son visage exagérément grave que La Teillaiss fut saisi d'une terreur envieuse de voir, bien que le propos de Sylvie lui parût absurde et surprenant, mais il ne rit pas et dédaigna de répondre.

—Lorsqu'il eut pris congé de Mme Prévost, Sylvie l'accompagna dans l'antichambre comme d'habitude...
—Au revoir mon tuteur dit-elle.

—Au revoir.
—Vous n'êtes plus fâché?
—St! je suis fâché!
—Four toujours?

—Elle le regarda, cherchant et n'entretenant les yeux maussades qui fuyaient les siens, puis elle reprit:
—Quand vous me grondez, vous savez, j'ai de la peine...

—Je vous gronde quand vous le mériteriez...
—Alors pour changer, murmura-t-elle, si vous me pardonnez... quand je ne le mérite pas?

—Ces yeux bleus se levaient brillants et doux dans leur exploration riieuse...
—Lentement, lentement, il se pencha sur ces yeux d'épigramme et de tendresse... puis, soudain, il eut en arrière un mouvement presque imperceptible et montant jusqu'à ses lèvres les doigts de Sylvie, il les baisa...

—Puisque vous avouez que vous ne le méritez pas, dit-il, je consens à vous pardonner, petite sorcière!
—Quel imbécile, mais quel imbécile que ce Marcel Brémontier! pensait-il rageusement en s'éloignant.

—Peu de jours après l'escarmouche, M. de La Teillaiss annonça qu'absorbé par un travail des plus importants, il avait décidé de quitter Paris et d'installer momentanément ses Trétoches, cette jolie résidence d'été qu'il possédait aux environs de Versailles.

CONSTIPATION
Remède infatigable contre les Hémorrhoides, les Hémorroïdes, les Douleurs Rhumatismales et l'Impuissance de Sang, les Scieries, les Fissures, etc.

Wignettes
DE TOUS GENRES
Demi-Ton, Lignes, Etc.
Outillage des plus Modernes. Travail Garantit.
Montreal Photo-Engraving Co., 215 Rue St-Jacques

ZOZO
Remède infatigable contre les Hémorrhoides, les Hémorroïdes, les Douleurs Rhumatismales et l'Impuissance de Sang, les Scieries, les Fissures, etc.

Demandez nos circulaires et copies de contrats envoyées gratuitement. La Société de Crédit Hebdomadaire Limitée, 107 rue St-Jacques.



M. Paterson, ministre des Douanes... un des hommes auxquels notre province doit accorder la plus grande estime pour l'attitude énergique qu'il a prise sur la question du Bill de l'An-

Nous trouvons fort naturel qu'un journal fasse des efforts pour augmenter sa circulation. Mais il y a une limite qu'il ne faut pas dépasser.

Si l'on en croit le savant Broca, la troisième circonvolution frontale gauche est le centre de la faculté verbale.

Sir William Macdonald consacre une partie de son argent au maintien des écoles protestantes.

L'hon. M. Tarte s'est beaucoup remuée cette semaine pour démontrer que l'accident survenu à la drague qui porte son nom, aurait pu être évité.

Si nous sommes bien informés, Mgr Bruchési aurait condamné les fameuses pétitions qui sont envoyées au gouvernement pour tracer à Sir Wilfrid la conduite dans la question des Ecoles des nouvelles provinces.

Quelques confrères ont annoncé qu'un nouvel organe du matin allait paraître des cendres du défunt Journal, sous le vocable de Télégraphe.

L'ex-propriétaire de La Presse n'a guère l'envie de rentrer dans la carrière du journalisme.

On nous a fait circuler le bruit que l'hon. M. Berthiaume avait acheté tout le matériel du Journal et qu'il s'installait, à Montréal, une feuille indépendante.

Chacun s'attendait à ce que M. Monk séparât des intrançais de son parti, mais nul ne pouvait prévoir qu'il l'aurait fait en termes aussi élevés et aussi énergiques.

Les applaudissements presque unanimes qui ont accueilli ses paroles éloquentes lui ont prouvé que amis et ad-

venons à M. Monk cette justice qu'il a fait un admirable discours pour combattre l'amendement de son chef politique, M. Borden.

Il y a eu fête exceptionnelle cette après-midi, à la somptueuse résidence de M. Victor Châteauevert; ses nombreux amis avaient décidé de célébrer son cinquantième anniversaire dans la maison J. B. Renaud & Cie, dont il est maintenant l'un des propriétaires.

On commence à s'occuper du terme des assises fixé au 10 avril prochain. Le procès le plus important sera celui de Dubeau et Bagnell, accusés d'avoir causé la mort d'un vieillard du nom de Cunningham, dont le cadavre a été trouvé dans la rivière St-Charles, l'autome dernier. Il y a plusieurs autres causes de moindre importance.

La mort soudaine dans une voiture de Victor Desplats, barbier-coiffeur, bien connu à Montréal, a causé une profonde sensation à Québec; le défunt se préparait à faire de grandes améliorations à son établissement et à abandonner le métier de barbier après

versaire ont admiré son courage et sa belle indépendance. Nous espérons que son collègue M. Bergeron jouira du même triomphe, quand il abordera cette semaine la discussion du bill des Territoires, qui offre un si grand intérêt pour nos compatriotes de la province de Québec.

Que M. Bourassa se prépare à prononcer un grand discours sur le bill des Territoires, cela ne nous surprend pas. Nous espérons même que le speech du grand homme sera intéressant, même s'il n'est pas d'accord avec les vues du Premier Ministre.

Mais, quand on vient nous dire que la jeune député de Montmagny, M. Armand Lavergne, est à l'œuvre pour laisser à la postérité une harangue qui effacera celles de Démosthènes ou de Cicéron, nous nous demandons si cet adolescent, fraîchement sorti de l'école, ne ferait pas mieux d'écouter avant de chercher à se faire entendre.

Nous avons comme une vague idée qu'il ne plaira ni à ses amis, ni à ses adversaires. Tant il est vrai, qu'en politique, les conseils des anciens sont toujours meilleurs que ceux des débutants, quoiqu'en dise le docteur Osler.

Parmi les personnes les plus impressionnées à saluer le nouveau Premier Ministre de la province de Québec, vendredi soir, à la gare Viger, nous avons remarqué au premier rang, et parmi les plus enthousiastes... l'ex-avocat de la Couronne, l'ex-lieutenant-colonel Cooke. Cela fait plaisir vraiment de voir avec quelle désinvolture ce personnage lâche le soleil couchant de M. Archambault, son protecteur, pour adorer le soleil levant en la personne de M. Gouin.

M. Cooke a beau faire, jamais plus, pour l'honneur de cette province, un ministre n'aura le courage ou l'audace de le charger de parler devant nos tribunaux, au nom de Sa Majesté Édouard VII.

Si M. Cooke ne peut pas gagner sa vie comme avocat, qu'il aille dans les chantiers. Il ne manque pas de travail dans nos grands bois.

On se croit à Paris lorsqu'on entend chanter MARECHAL et CHARLUS, chez MM. Sauvageau & Baudry, seuls agents au Canada du phonographe PATHE, 1424 rue Ste-Catherine.

Lettre de Québec

LE NOUVEAU PREMIER DE QUEBEC ECHEVINS PUGILISTES L'AFFAIRE SCLATER-MCRAW UN BEL ANNIVERSAIRE LA MORT DE V. DESPLATS

(Correspondance particulière au BULLETIN) Québec, 25 mars.

Québec retombe dans la tranquillité après avoir passé par la crise la plus longue qu'il ait encore eue, politiquement parlant. Les affaires étaient pour ainsi dire paralysées et tout était dans le marasme. La solution attendue et qui vient de se produire mettra fin à cet interrogatoire long et nouveau chef du cabinet provincial rencontré déjà les vus de tous et la grandiose démonstration qu'on lui a fait, hier soir, dans sa ville, le prouvent amplement. Son prédécesseur, l'hon. M. Parent est parti, ce matin, pour New-York, où il consultera des médecins éminents et se rendra ensuite où on lui conseillera d'aller se reposer dans l'intérêt de sa santé.

Aux comités du conseil de ville de Québec, il y a eu hier soir une jolie scène. Deux échevins se sont pris aux cheveux et frappés à tel point qu'il y a eu des dents cassées et effusion de sang. Les journaux locaux n'ont pas donné tous les détails de ce pugilisme où les règles du Marquis de Queensbury n'ont pas été observées.

L'affaire Sclater-McCraw de Trois-Rivières passionne extrêmement les esprits ici. Votre correspondant qui a assisté à ces débats croit que ce procès aura du retentissement. On a fort à faire en présence de M. N. K. Laflamme, de Montréal, un jeune expert en droit criminel et J. N. Glass, aussi de Montréal. M. M. Comeau et Blondin ne sont pas disposés à laisser condamner le prisonnier sans faire flèche de tout bois. C'est la première fois depuis cinquante ans que la cité trifluvienne n'a pas vu de semblables séances judiciaires; aussi faut voir l'affluence qui s'y presse de tous côtés, voire même des femmes, car la curiosité n'est pas leur moindre défaut... du moins on le dit.

Il y a eu fête exceptionnelle cette après-midi, à la somptueuse résidence de M. Victor Châteauevert; ses nombreux amis avaient décidé de célébrer son cinquantième anniversaire dans la maison J. B. Renaud & Cie, dont il est maintenant l'un des propriétaires. Il y a eu présentation d'adresse et de cadeaux, discours, etc. M. Châteauevert a fait les choses royalement dans son château du chemin St-Foye. M. Châteauevert est l'un des plus importants parmi les hommes d'affaires de Québec.

On commence à s'occuper du terme des assises fixé au 10 avril prochain. Le procès le plus important sera celui de Dubeau et Bagnell, accusés d'avoir causé la mort d'un vieillard du nom de Cunningham, dont le cadavre a été trouvé dans la rivière St-Charles, l'autome dernier. Il y a plusieurs autres causes de moindre importance.

La mort soudaine dans une voiture de Victor Desplats, barbier-coiffeur, bien connu à Montréal, a causé une profonde sensation à Québec; le défunt se préparait à faire de grandes améliorations à son établissement et à abandonner le métier de barbier après

l'avoir exercé pendant plus de 35 ans avec succès. Comme prophète et Dieu disposé, le service ce matin à l'église St-Jean-Baptiste a été des plus imposants et toute la population a voulu rendre les derniers honneurs à ce citoyen. Le défunt était le fils de feu Pierre Desplats, l'un des meilleurs présidents de Québec, alors que les plus beaux ouvrages d'imprimerie s'imprimaient sur la "presse à bras", presque méconnue de nos jours.

Pour vos chapeaux de printemps vous ne pouvez faire mieux, tant sous le rapport de la qualité et du bon marché que sous celui de l'élégance, qu'en achetant chez LORGE & CIE, No 21 rue St-Laurent.

Sensationnelle Arrestation

UN VOLEUR D'HOTELS. COUPABLE DE PLUSIEURS CRIMES EST PRIS SUR LE FAIT

New-York, 25—Avant-hier, un jeune homme donnant le nom de J. I. Standing, de Chicago, a pris une chambre dans l'hôtel Wetherland.

Le jeune homme se donnait comme étudiant et bien qu'il n'eût que peu de bagages, il fut accepté et un crédit lui fut ouvert au restaurant.

Cependant, le fait que le jeune homme ne sortait jamais de sa chambre et qu'il y faisait monter tous ses repas, attira sur lui l'attention des propriétaires de l'hôtel, et un détective spécial, Mr. Conway fut chargé de la surveillance. Ce soir, Conway pénétra tout à coup dans la chambre du nommé Standing et le surprit au moment où il se précipitait dans le mur qui le séparait de la chambre voisine.

En voyant le détective, le voleur ne se troubla pas, mais déclara qu'il préparait une grande invention et que pour cela il lui était nécessaire d'étudier la résistance des murs.

Amené au bureau de police, il fut confronté avec Mr. Gavin, directeur de l'hôtel Manhattan qui le reconnaît comme l'auteur d'un vol de \$1000 commis la semaine assés à l'hôtel Manhattan. Voyant qu'il était reconnu, le voleur avoua son vol et dit que tout l'argent était caché à Philadelphie. Il avoua aussi avoir volé \$3500 d'un des pensionnaires de l'hôtel Gallath. La valise du prisonnier contenait des fausses barbes et des perruques ainsi que des outils de cambrioleur.

On croit que Standing appartient à une bonne famille de Philadelphie. S'il avait réussi à pénétrer dans la chambre voisine de la sienne, il aurait enlevé une somme d'environ \$50000 en bijoux et en titres.

Allez chez J. R. BOURDEAU, 97 rue St-Laurent, pour avoir un chic chapeau "Christy". Tél Bell Est 1850.

SERVANTE ENLEVÉE

ELLE DISPARAIT AVEC L'ARGENTERIE DE SES MAITRES

New-York, 25—M. L. K. Wilmerding venu aujourd'hui demander au bureau de police, le moyen de retrouver la femme de chambre de son épouse.

Cette servante, Marie Miolond, est arrivée avec eux d'Europe, il y a quelques jours et elle est disparue en même temps qu'une valise contenant \$2000 d'argenterie.

Mlle Miolond a été engagée par ses maîtres à Paris, et ceux-ci la croient au-dessus de tout soupçon.

Quand la famille Wilmerding est arrivée à New-York, au quai de la ligne "White Star", il n'y avait pas de place pour la femme de chambre dans le coupé qu'avait commandé M. Wilmerding.

Celui-ci mit la femme de chambre dans un fiacre et dit au cocher d'aller à l'hôtel Buckingham où il allait lui-même.

Après deux heures d'attente M. Wilmerding n'avait pas encore vu ni la voiture ni la femme de chambre.

La police croit que cette femme a été victime d'un crime, car la voiture n'a pas encore été retrouvée et les bagages qu'elle contenait valaient au delà de \$2000, rien qu'en argenterie. La servante n'était jamais venue à New-York.

Qu'on se rende en foule cette semaine au No 1424 rue Ste-Catherine, entendre chanter MM. AFFRE, ténor opera, et MERCADIER de l'Eldorado de Paris.

UN HEUREUX SONGE

Dernièrement, un jeune Anglais, durant un séjour à Nice, eut un rêve singulier. Il vit le nombre 22 écrit trois fois, puis les chiffres s'évanouirent, pour laisser place à un train s'enfuyant à toute vitesse.

Dès le lendemain, il prenait le train de Monte-Carlo pour jouer au Casino, et il notait soigneusement le numéro du wagon: 615.

En arrivant au Casino, il plaça un louis sur le numéro 22 de trois tables différentes. Trois fois il gagna.

Alors il revint vers la première table et plaça un quatrième louis sur le 6, puis un cinquième sur le 1 de la seconde table, et enfin le sixième sur le 5 de la troisième table.

Il gagna encore. Il retourna à la première table pour une combinaison nouvelle des nombres fatigués et joua heureusement sur la septième fois sur le nombre 61, formé de deux premiers chiffres du nombre 615.

Alors il ne sut que faire et plaça sa mise sur le 5, soit 15. Eût-il l'idée de choisir le nombre formé par les deux derniers chiffres, il avait gagné pour la huitième fois. Il se retira avec la somme de 4,320 francs. C'est authentique histoire est, au dire des croupiers mêmes, un fait fort remarquable, célèbre désormais dans les annales du casino, qui vit souvent des joueurs réaliser des sommes beaucoup plus considérables, mais ne fut jamais témoin d'un coup de chance aussi complet.

NOUVELLES SPORTIVES

LA LUTTE

Le prochain adversaire de Tremblay encouragé par son dernier succès, le club Canadien annonce une partie intéressante pour vendredi prochain.

Notre toujours populaire champion, Eugène Tremblay devra faire face à la circonstance à "Charley Well", on dit ce dernier doué d'une force extraordinaire. Ce match sera certainement des plus intéressants. Comme préliminaire, "Max Luttbeg" qui a fait une si belle lutte contre Tremblay, il y a quelques jours, s'engage à renverser n'importe quel lutteur local, Tremblay et Maupas excepté.

Inutile pour nous d'ajouter que ce sera un spectacle des plus intéressants que celui que le club Canadien donnera à ses auditeurs, vendredi soir prochain.

Un défi de Gotch W. H. Lerch, gérant de Gotch vient de lancer un défi pour son protégé gagnant du prochain "match" Jenkins-Hacken-Schmidt. Gotch est actuellement à Buffalo vers le 10 avril, il présentera à Atlanta pour se représenter un tel match sera organisé ici.

Ce sera là certes, un spectacle extraordinaire qui aurait certainement beaucoup de succès.

LE BILLARD

Victoire de Parent La partie d'hier soir entre Arthur Parent du Cercle St-Denis et W. O'Hara, d'Ottawa, avait réuni une foule nombreuse à l'académie Marcotte.

La victoire de Parent fut très bien reçue parmi nos amateurs. Inutile d'ajouter que ce tournoi, devient de plus en plus populaire à en juger par les nombreuses assistances aux différentes parties.

Cataprès-midi, à 3 heures, p.m., partie entre Renaud, du Cercle St-Pierre et Slater, de la M. A. A.

Demain soir, à 8 heures, partie entre Duchesneau, du Cercle St-Denis et O'Hara d'Ottawa. Ces deux parties, au cours d'une grande importance en ce qui concerne la position des concurrents. On peut s'attendre à une assistance considérable. Score de la partie d'hier soir:

Parent 300
O'Hara 231
Séries: Parent—26, 19, 16, 14.
O'Hara—15, 14, 12, 12.
Moyenne de Parent—375.
Réferee: A. Lamallice.

LA BOXE

Callaghan vainqueur Devant une assistance considérable, hier soir, au "Shamrock Athletic Club", Tim Callaghan, de Philadelphie a triomphé de "Billy Weller" de cette ville au commencement de la deuxième ronde.

La lutte fut très rapide et le boxeur de Philadelphie justifia sa réputation en déclarrant complètement son adversaire.

Un fait curieux à noter est l'enthousiasme avec lequel la victoire du pugiliste yankee fut accueillie par notre public montréalais, ce qui nous porte à croire que le vaincu est loin de jouir d'une grande popularité ici.

Les paris furent assez rares, le résultat semblant un peu prévu parmi les connaisseurs.

BASE-BALL

Une figure intéressante Un "type" unique dans son genre est sans contredit George Edward (Rube) Waddell, du club athlétique, Philadelphie. Il a, durant sa carrière athlétique, causé infiniment du trouble aux gérants des différents clubs pour lesquels il a été employé.

Il y a quatre ans, à Pittsburgh, il fut l'abord relativement tranquille, mais dès que la saison fut un peu avancée, il manqua de "pitcher" quelquefois quoique son nom apparut sur le programme.

Une fois, entra'autres on le retrouva après de nombreuses recherches, dans un cirque exhortant les auditeurs à entrer au "side-show" pour voir un "chat sauvage".

Le gérant "Dreyfus", se fatigua de ses excentricités et notifiant "Waddell" qu'il avait vendu son "casque" à un club d'une ligue inférieure, "Je n'ai pas", répondit celui-ci à moins que je ne reçoive la moitié du prix de vente.

C'est très bien répondu "Barney", je t'ai vendu pour une boîte de "cheerots" (cigarettes). "Rube" laissa alors le club et finalement signa un engagement avec Connie Mack, et à part d'un manque occasionnel joua une grande partie pour son club étant le principal "pitcher" alors que les "Athletics" remportèrent le championnat en 1902.

Une autre fois Rube fut introuvable et fut d'abord envoyé des messages pour retrouver son homme, mais sans succès. Finalement on retrouva "Rube" à Camden, N.J., où il s'était engagé comme commis de bar; celui-ci refusa catégoriquement de retourner avec "Philadelphie", il disparut pour deux ou trois jours, et retourna de nouveau distribuer le "liquide d'or" à ses nombreux admirateurs. Mack réussit, enfin à le ramener au bercail où tout alla bien pendant quelque temps jusqu'à ce qu'un bon jour, alors qu'il officiait comme "pitcher", un spectateur fit une remarque désobligeante pour "Rube" ce dernier jeta la balle sur le terrain, sauta dans l'estrade et attrapant le coupable par le collet le mit hors du terrain. Il fut arrêté pour cela, mais l'affaire fut réglée hors de cour.

Il n'avait pas besoin de "fielders". Une autre fois, alors qu'il officiait contre Baltimore "Rube" dit aux joueurs de "Outfield" de s'en aller avec les "infielders" s'asseoir, ceci étant fait, il retira les deux joueurs opposants qui vinrent au "bat" sur des "tricks".

Dans une autre occasion, n'ayant pas répondu à l'appel, il fut retrouvé sur un terrain vacant "pitchant" une partie pour un club d'écoliers et on ne parvint à le décider de s'en retourner avant qu'il eût retiré le club adversaire en enregistrant trois "struck out" pour son club.

A "Cape May", il devait jouer contre le club local, mais comme il n'avait pas beaucoup sa "job" il se laissa tomber par-dessus le rempart du quai, barbe de ses sauveteurs.

Son amusement favori consistait à suivre les pompiers en cas d'incendie. On raconte même deux sauvetages héroïques dus à son intrépidité.

Son expérience théâtrale fut une suite non interrompue d'aventures de toutes sortes, finalement le gérant d'un théâtre dut faire mettre sa valise dans la rue pour se débarrasser de "Rube", après cela il essaya le métier de boucher, avec le résultat qu'il réussit à gaspiller quelques livres de "steaks" et du rôti.

Conduire une voiture fut sa dernière expérience, et après avoir ruiné deux autres, chevaux, et effrayé quelques passagers il perdit sa place. Durant l'hiver dernier "Rube" exerça son bras

en lançant des fers à repasser à la tête de son beau-père, quelques parties d'un petit village du Massachusetts. On se souvient d'avoir vu un poêle à gaz, tout rouillé dans la rue, avec un paquet de linges qui brûlaient et le malheureux, il réussit à se brûler assez grièvement, mais cela semblait l'occuper le moins possible.

Si vous semez vous récoltez. Prenez un contrat dans La Société du Crédit Hebdomadaire Limitée, 107 rue St-Jacques.

LA GRANDE MAJORITE des maladies viennent de la pauvreté du sang, qui ne peut nourrir les organes assez pour leur permettre de remplir leurs fonctions. C'est pour cela que

LE ROBUR en rendant au sang les éléments qui lui manquent et en enrichissant GUERIT TANT DE MALADIES. Le Robur se vend sous trois formes: Robur Liquide, \$1.00; Robur Granulé, 50 cts; Robur en Perles, 50 cts. Aussi Tablettes "ROBUR" Purgatives, 25 cts.

C. BEAUPRE, 73 Déseray, Montréal. En vente partout.

O. A. LACOMBE, M.D., LL.B., M.P.P. ROBERT ROBER, B.A., LL.B.

LACOMBE & ROCHER

AVOCATS 1608 Notre-Dame Tel. Bell Main 7945.

Tel. Bell Main 2776. Résidence: 439 RUE RACHÉL

L. T. A. TRUDEAU, L.L.B.

AVOCAT No. 25 rue St Jacques, Montréal

Berard, Brodeur & Berard AVOCATS 80 Rue Saint-Gabriel -En face du Champ de Mars

CHAS. ARCHER, C.R. J. L. PÉRON, C.R. R. TASCHEURAU

Archer, Perron & Taschereau

AVOCATS Bâtisse de l'Assurance Royale 2 Place d'Armes, MONTREAL Tel. Bell, Main 265 et 267

E. C. ST-AMOUR

Agent d'Immeubles et d'Assurances Frêts sur Hypothèque Bureau, 299 Avenue Mont-Royal Bureau Principal, Cois Rachel & Bordeaux Résidence, 475 Ave. Mt-Royal Tel. Est 4839

Représente plusieurs successions entr. autres: MM. Jos. Brunet, Boyer, C. Massier, maire de De Lorimier, Chabot, Pineau, etc.

S. BEAUCHAMP

1492 rue Ste Catherine Entre Amherst et Wolfe Les plus grandes Salles de Pool et de Quilles de Montréal De belles exhibitions sont données tous les soirs.

Les Plus Grandes Salles de BILLARD et POOL - A MONTREAL.

VINGT JEUX DIFFÉRENTS. Ed. Beauchamp, Catherine. Entre Cadieux et Hôtel-de-Ville.

TEL. BELL MAIN 2186

Auger & Hamilton

Courtiers d'Assurance sur le Feu et la Vie. Agents d'Affaires, de Propriétés et de Démentures. No 19 RUE GOSFORD Côté Est de l'Hôtel de Ville, Montréal. Spécialité: DÉBENTURES.

Nous achetons, vendons ou louons notre propriété foncière ou votre place d'affaires. \$5,000,000 à prêter aux municipalités, congrégations religieuses, etc., sur débiteurs ou hypothèques, à des taux les plus bas sur le marché. Argent à prêter sur propriété de ville ou de campagne.

MONTREAL-CANADA

Cie d'Assurance contre l'Incendie C'est dans la Compagnie d'Assurance Montreale contre le Feu, la Cité de Montréal. Établie en 1850. Capital autorisé \$1,000,000.00 Actif net excédant \$400,000.00 Dépositaire au gouvernement du Canada pour la garantie des porteurs de polices \$60,000.00 Bénéficiaire payé à date \$25,000.00 Compagnie indépendante. Taux modérés. A. LABERGEUR, Président. J. B. LAFLÈVE, Vice-Président. Bureau Principal: 59 ST-JACQUES, Édifice "La Presse" MONTREAL. On demande des agents pour les localités non représentées.

1459, ST-CATHERINE, Vallières GRANDE EXPOSITION DE MODES PRINTANNIÈRES 1905

La Grande Exposition de Modes Printanières a eu LIEU hier, au milieu de la plus grande affluence de dames avides d'admirer les ravissantes créations de tous genres qui embellissent les étalages si riches et si élégants de cette populaire maison. Nous prions les dames de ne pas oublier que cette exposition se continuera toute la semaine prochaine avec tous les jours de nouvelles attractions dans ses spacieux Salons de Modes.

PAR MARCOTTE FRÈRES Vente au Commerce MERCREDI, LE 29 MARS A nos salles, rue St-Jacques, à 10 hrs.

Un fonds de nouveautés comprenant: tweeds, serges, lingerie, étoffes à robes, gants, mouchoirs, bas, corsets, chemises, bretelles, hardes de confection, chapeaux, casquettes, jupes de robes, costumes, dentelle, etc. Aussi, un fonds de modes assorties: rubans, soie, velours, peluche, garnitures, plumes, fleurs, braids, chapeaux garnis et non garnis, vollette, etc. Aussi, 400 caisses d'articles de fantaisie et autres marchandises. Sans réserve et en lots au commerce. Conditions: argent comptant. MARCOTTE FRÈRES, Encanteurs.

THEATRE NOUVEAUTES

DES COCOCHONS Cois Ste-Catherine et Cadieux Tel. Est 1595 Semaine du 27 Mars

CYRANO de BERGERAC

Pièce en 5 actes, par E. ROSTAND Interimèdes tous les Lundis MATINÉE SAMEDI. Semaine prochaine: "Nos Intimes"

FRANÇAIS! Mmes tous les Jours Tel. Est 70 En Français! Samedi 27 Mars

M. Paul Cazeneuve

Et sa Troupe d'Artistes Montréalais Lundi MICHEL STROGOFF Mardi Mercredi LES DEUX ORPHELINES

100—Artistes et Figurants—100 GRANDS MISE EN SCÈNE Prix: 10, 20, 30, 50 et 80c.

PARC SOHMER

Aujourd'hui, à 3 hrs et 8 hrs p. m. Les Frères Rivera, célèbres acrobates de New-York. Frank Burt, fameux équilibriste de Boston. M. Chs. Gauthier, Ténor d'Opéra. Les 2 Aranofsky, Chant et Danes Russes. Vues Animées Nouvelles, par le Kinétographe de New-York. Musique du Parc. Admission 10 cts.

Le Dr Joseph NOLIN,

Dentiste. Désire informer ses clients qu'il a transporté son bureau au No. 389 rue Sherbrooke. Tel. Bell, Main 1878.

A. MARTIN

Horloger-Bijoutier Opticien Gradué 1578 rue Notre-Dame, Montréal. C'est le temps, Messieurs, pour vos ordres du Printemps.

J.N. LEFEBVRE

TAILLEUR 1120 RUE DEMONTIGNY MONTREAL. Habillements ou Pardessus depuis \$10.00 Coupe et Confection garanties.

JOS. L'HEUREUX

BIJOUTIER 1423 rue Ste Catherine Entre Visitation et Beaudry MONTREAL Tel. Bell Est 3420

S. TURGEON

Assortiment complet de Merceries. Chapeaux Américains, une spécialité. 41 rue St-Laurent, Montréal. Tel. Bell Est 3175. Tel. de March, 1941

Henri Larivière,

IMPORTATEUR DE VINS ET LIQUEURS 258 RUE RACHÉL. TEL. BELL, EST 1835

Le Dr. Jos. R. Lalonde, CHIRURGIEN-DENTISTE, prie sa nombreuse clientèle de bien vouloir remarquer que son téléphone n'est plus No. 2543, mais bien 1835 Est, et qu'il a toujours ses bureaux au No. 168 Rue St. Denis.

F. X. PLOUFFE, M. D.

MALADIES SPECIFIQUES 408 Ave Hotel-de-Ville MONTREAL. Tel. Est 1858. 9 Marchands 148. Heures de Bureau: 8 à 10 A.M., 2 à 4 et 6 à 8 P.M.

UN APPRENTI-PRESSIER

d'une couple d'années d'expérience trouvera un emploi permanent à l'Imprimerie A. F. Pigeon, 1595 rue Ontario.

PAR MARCOTTE FRÈRES

Vente au Commerce MERCREDI, LE 29 MARS A nos salles, rue St-Jacques, à 10 hrs.

Un fonds de nouveautés comprenant: tweeds, serges, lingerie, étoffes à robes, gants, mouchoirs, bas, corsets, chemises, bretelles, hardes de confection, chapeaux, casquettes, jupes de robes, costumes, dentelle, etc. Aussi, un fonds de modes assorties: rubans, soie, velours, peluche, garnitures, plumes, fleurs, braids, chapeaux garnis et non garnis, vollette, etc. Aussi, 400 caisses d'articles de fantaisie et autres marchandises. Sans réserve et en lots au commerce. Conditions: argent comptant. MARCOTTE FRÈRES, Encanteurs.

AVIS DE VENTE

ÉPICERIES ET FERRONNERIES Jeudi, le 30 Mars, à 10 heures. A nos salles, rue Saint-Jacques, nous vendrons un stock de faillite, comprenant: thé, café, conserves en boîtes, savons, essences, borax, épices